



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

SLOX

ID : 081-218102572-20200629-2020DEL37-DE

Date de la convocation
23.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/37

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mrs SARDAINE, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

Absente : Mme VABRE, excusée.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION
TRIENNALE FOL
2020/2023**

La convention qui lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques arrive à son terme en juin 2020. Cette convention est le moyen permettant la rencontre des enfants avec le spectacle vivant.

La F.O.L 81 s'engage à organiser des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux et chorégraphiques... pour les écoles de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à verser à la F.O.L, une participation annuelle calculée au prorata du nombre d'enfants présents aux représentations, multiplié par un tarif qui sera au maximum de 5,10 €/enfant pour l'année scolaire 2020/2021, 5,20 €/enfant pour l'année scolaire 2021/2022 et 5,30 €/enfant pour l'année scolaire 2022/2023.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale 2020/2023 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 6 juillet 2020
David DONNEZ,
Maire,

